

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 31	12 fr.	22 fr.	40 fr.
COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE			

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÈNEMENTS

L'Empire colonial, fruit de sacrifices, de labeur et de courage français, fait partie intégrante du territoire français. C'est à cet Empire que la France doit d'être toujours une grande nation et il n'est pas encore écrit au Livre du Destin qu'Hitler fera de notre pays un protectorat allemand.

Entre toutes les faillites que nous aura valu le Front Populaire, l'une des plus cruelles est cette humiliation de la démocratie et de la liberté, dominées et commandées par les Etats totalitaires qui nous font reculer sur tous les fronts et qui, par surcroît, se moquent de nous. Les démocraties, encore toutes puissantes il y a quelques années, ont complètement perdu la direction de l'Europe passée aux mains des dictateurs. Ceux-ci sont devenus les maîtres incontestés des deux tiers du Continent où ils font et refont les frontières à leur gré et se tiennent pour assurés de mettre tôt ou tard sous leur dépendance tout ce qui leur échappe encore.

C'est à pleurer de rage de voir la France et l'Angleterre placées désormais dans cette position d'avoir sans cesse à s'inquiéter de savoir ce que va faire Hitler et quelle sera sa prochaine exigence. Oui, voilà où nous a conduit cette politique, absurde dans sa conception et criminelle dans ses résultats, faite — c'est le comble ! — par des hommes et des partis qui se proclamaient les seuls défenseurs de la démocratie et les vrais adversaires du fascisme !

Ah ! oui, ils l'ont bien défendu la démocratie ; ils l'ont bien combattu le fascisme. Jamais celle-là ne fut plus faible ; jamais celui-ci ne fut plus fort !

Pour l'instant, on en est à se demander si le dictateur allemand ne va pas exiger qu'on lui cède nos colonies. Et l'on a pu craindre, un moment, que la très prochaine visite à Paris de M. Neville Chamberlain et de lord Halifax n'ait pour but réel quoique inavoué de convaincre la France qu'il fallait, encore un coup, se laisser faire... Timidement, de ci, de là, d'étranges plaidoyers commencent à se faire entendre...
Tout de même, cette fois, une bonne partie de l'opinion a réagi vigoureusement.

Pour la calmer, une première note du ministère des Affaires Etrangères mettait en garde le public « contre les campagnes qui tendaient à donner lieu de supposer que des négociations seraient en cours ou sur le point de s'ouvrir en ce qui concerne les colonies ».
Elle n'était pas assez nette pour rassurer complètement. Elle ne touchait pas au fond de la question qui restait de savoir si, oui ou non, la France était disposée à céder des colonies qu'Hitler ne se gêne pas, lui, de réclamer publiquement.

Cette inquiétude grandissante le président Daladier a répondu la semaine dernière par un communiqué officiel qui, cette fois, dit ce qu'il fallait dire :
« La France s'opposera à toute atteinte portée à son empire colonial, elle maintiendra résolument l'intégrité de ses possessions, telles qu'elles ont été constituées à la fin de la guerre mondiale. Aucune cession n'a jamais été envisagée et ne saurait l'être. Aucune négociation n'a été envisagée sur ce sujet. Le Gouvernement renouvelle le démenti qu'il a déjà opposé aux fausses informations qui tendaient à faire croire que la question des colonies serait évoquée dans les prochains entretiens franco-anglais. »

Et qu'on ne vienne pas prétendre que cette précision était inutile. Comme Hitler n'a pas cessé sa réclamation alors que la Grande-Bretagne a fait savoir qu'elle n'abandonnerait pas un pouce de son Empire, on était bien en droit de se demander si ce ne serait pas l'Empire français qui ferait les frais de l'opération...
En un demi-siècle, la France a réalisé une œuvre grandiose dans ses colonies qui sont désormais en plein développement et avec qui la Métropole entretient un commerce grandissant. Elle s'est constituée un trésor qui fait toucher le Germain tous les jours avide d'une nouvelle proie...

Informations

Le Congrès des maires de France

Le congrès national des maires de France s'est réuni pour la vingt-neuvième fois, le 22 novembre, à l'Hôtel de Ville.

Il réunissait un très grand nombre d'assistants, M. Paul Marchand, maire de Reims, ministre de la Justice, président de l'association, a prononcé à cette occasion un discours dans lequel il a résumé, à grands traits, les faits nouveaux qui ont marqué l'évolution du problème des finances locales depuis un an.

Répercussions de l'antisémitisme du Reich

Plusieurs journaux londoniens prévoient que le chancelier Hitler pourrait rappeler incessamment en Allemagne M. von Dirksen, ambassadeur du Reich à Londres.

Cette mesure, qui pourrait être annoncée sous la même forme que celle employée pour le rappel de l'ambassadeur d'Allemagne aux Etats-Unis, l'ambassadeur était rappelé « pour rendre compte » serait motivée par l'attitude de la Grande-Bretagne dans la question juive, et en particulier par la déclaration de M. Chamberlain, faisant prévoir que le Tchangayka, ancienne colonie allemande, pourrait être une terre d'asile pour les réfugiés israéliens.

Les relations anglo-américaines

Le rappel de l'ambassadeur du Reich à Washington est commenté pour la première fois par un journal allemand.

Le « Danziger Vorposten » écrit à ce sujet :

« Il n'est pas douteux que l'ordre donné à M. Dieschhoff de rentrer à Berlin pour faire un rapport est en liaison étroite avec l'aggravation de l'état des relations entre les deux pays. Il ne faut pas s'attendre que M. Dieschhoff retourne à Washington avant que M. Wilson, ambassadeur des Etats-Unis, reprenne possession de son poste à Berlin. »

Le journal souligne ensuite que l'attaché commercial américain, M. Douglas Millé, depuis quinze ans à Berlin, a été rappelé également, « ce qui, dit-il, rend plus mauvaises encore les relations germano-américaines ».

Le conflit espagnol

Le rapport de M. Hemming, secrétaire du Comité de non-intervention, sur sa mission auprès du général Franco a été remis au ministère des Affaires Etrangères et communiqué aux ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Italie et du Portugal.

Le général Franco insistait pour obtenir les droits de belligérance, droits qui peuvent être accordés, aux termes du plan britannique, à partir du moment où la non-intervention peut être dite respectée. Afin d'atteindre le but qu'il a en vue, le général Franco devrait, semble-t-il, évacuer un nombre de volontaires égal à celui déjà évacué par le gouvernement de Barcelone.

M. Charles Corbin, ambassadeur de France, a discuté lundi de la question avec lord Plymouth, président du Comité de non-intervention.

Les renforts italo-allemands fournis à Franco

Les services de renseignements du ministère de la Défense communiquent les chiffres suivants au sujet des renforts reçus d'Italie et d'Allemagne par les rebelles, du 15 octobre au 15 novembre.

Renforts reçus d'Italie : 5.000 soldats environ et 300 aviateurs, 49 avions de chasse et de bombardement, 1.000 tonnes environ de matériel de guerre divers.

Renforts reçus d'Allemagne : 74 avions de chasse et de bombardement, 12.000 fusils de guerre divers.

Le service militaire en Suisse

Le gouvernement a soumis aux Chambres un projet de loi portant les limites d'âge du service militaire en Suisse respectivement à 18 et 60 ans.

Précédemment, le citoyen suisse pouvait être appelé au service militaire de 20 à 48 ans.

Au Cabinet britannique

La réunion hebdomadaire du Cabinet britannique a eu lieu mardi matin.

Le premier ministre et le ministre des Affaires Etrangères ont fait part à leurs collègues des diverses questions qu'ils se proposent de discuter avec MM. Daladier et Georges Bonnet.

La coordination de la défense des deux pays constituerait le point essentiel des entretiens de Paris.

On tient pour certain que les ministres français et anglais passeront en revue les problèmes qui ont évolué depuis la signature de l'accord de Munich, notamment la question des réfugiés juifs et la situation créée par les attaques de la presse allemande contre la Grande-Bretagne.

La Slovaquie va sévir contre les Juifs

Selon le « Prazsky List », le gouvernement slovaque a l'intention de prendre une série de mesures pour protéger le marché du travail slovaque contre les Juifs.

Les médecins juifs ne pourront pas être employés dans les administrations de l'Etat. Les avocats juifs n'auront le droit d'avoir que des clients juifs. Le Slovaque qui s'adresserait à un avocat juif serait sévèrement puni.

Il sera interdit aux Aryens de nouer des relations commerciales avec des Juifs. Les grands domaines agricoles Juifs seront progressivement expropriés, moyennant une certaine indemnité.

EN PEU DE MOTS...

— M. Frank Smothers, correspondant du « Chicago Daily News » à Rome a été expulsé pour son attitude générale et devra quitter l'Italie avant la fin du mois.

— M. de Monzie, ministre des Travaux publics, a présidé mardi matin, en Alsace la séance du Conseil d'Administration des mines de potasse d'Alsace.

— Le roi Carol de Roumanie, venant de Paris, est arrivé mardi à Fribourg en Brisgau. Il s'est rendu à Umkirch où il est invité à une partie de chasse par le prince Frédéric de Hohenzollern.

— Au tirage des Communales 4 0/0, 1931-1932, 1^{re} tranche, le numéro 1.235.837 gagne 500.000 francs ; au tirage des Communales 4 0/0 1931-1932 (2^e tranche), le numéro 1.576.711 gagne 500.000 francs.

— M. le docteur Alphonse Baudoin, professeur à la Faculté de médecine et médecin de l'Hôtel-Dieu, a été élu membre de l'Académie de médecine.

NOS ÉCHOS**Un anniversaire.**

On célèbre ces jours derniers le 40^e anniversaire de la mission Marchand sur le Nil. C'est le moment de rappeler quelques souvenirs.

Joseph de Pesquidoux bavardait un jour avec Mangin quand une jeune fille aborda le héros de Douaumont avec cet élan, cet « enthousiasme pur » dont parle Vigny, et lui demanda inopinément :

« Général, vous que nous admirons tant, quels sont ceux que vous admirez ? »

Surpris un peu et charmé de cette ferveur et de cette curiosité féminines, il sourit et répondit :

« Joffre, Foch et Marchand. »

— Pourquoi Marchand ?

Il se tut un instant... Sans doute il revivait cette traversée de part et part de l'Afrique, aventure inouïe d'une poignée de soldats de chez nous, de tirailleurs noirs et de leurs officiers, ou il commandait en sous-ordre ; sur une route, non tracée, de sable et d'eau, parmi des marécages sans fin comme des mers horribles, des déserts accablés d'un meurtrier soleil ; dans le dédale des forêts vierges éternellement encombrées, où traîne un air lourd mêlé d'encens et de poison ; suivis par des peuplades indécises, dans l'attente d'une imprudence ou d'une défaillance ; harcelés d'insectes, dévorés de soif ; minés de fièvre pour aboutir à Fachoda, ou se heurter à toute une nation.

Enfin, il dit :

« Marchand, parce que c'est le seul homme qui ait eu plus d'énergie que moi. »

Marchand haïssait pourtant la guerre, paradoxe qui n'est pas absolument rare chez les militaires, et avait pour la vie — sauf pour la sienne ! — une sorte « d'adoration fétichiste » (Le mot est de lui). Astronome passionné, il prétendait avoir découvert dans un beau ciel d'été, en juillet 1918, la veille des grandes offensives de Villers-Cotterets, le secret de la destinée humaine :

— Vivre, expliquait-il, c'est se grandir.

Et il ajoutait en riant :

— Aucun impérialisme dans ce principe. Une simple règle de vie individuelle. On ne se grandit vraiment que par l'esprit.

On lui demandait ce qu'il avait été le plus redoutable pour sa petite troupe dans la légendaire traversée africaine de l'Ouest à l'Est. Il répondit :

— La dysenterie !

— Et que faisiez-vous contre elle ?

— Rien. On s'essayait dessus.

Un tout petit temps, puis :

— Ça nous a porté bonheur.

Pas les trois.

« Il est un fait — dit Bernard Shaw, le célèbre écrivain anglais — que les Allemands sont sincères, intelligents et nazis. Malheureusement, il leur est impossible d'être les trois en même temps. »

En effet ; Ou un Allemand est sincère

ASPECTS DU QUERCY

Le LOT pays de tourisme et pays de chasse

Principale portion du Quercy démembré, le département du Lot s'incline brusquement au sud vers la plaine aquitaine. Au nord et à l'est, au contraire, son sol prend de l'altitude et ses collines se soudent sans humiliation aux monts du Limousin, de l'Auvergne et du Rouergue. De cette particularité de sa structure, notre contrée tire le principal de son charme.

Quatre rivières aux eaux abondantes l'arrosent, qui ont chacune leur caractère et leurs prestiges. La Cère et le Célé, venus du proche Cantal, gardent leur fougue parfois impétueuse de torrents montagnards. Le Lot voit sa course freinée par de nombreux barrages. Il descend lentement le long escalier de ses biefs, calmes d'ordinaire comme des lacs superposés. Plus libre dans ses jeux, la Dordogne s'étale largement, se divise, s'amuse à entourer de bras tantôt vifs, tantôt morts, des chapelets d'îles encombrées de saules, empanachées de peupliers. Dominant ces rivières et soutenus par les piédestaux de formidables falaises, les causses de Martel, de Limogne, de Gramat déroulent au soleil les ondulations de leurs plateaux fourrés de bois de chênes, striés de murettes à pierres sèches, hérissés de rocs erratiques, peuplés aussi de dolmens et de menhirs dont certains rivalisent en dimensions avec les grands mégalithes bretons.

En bordure des causses calcaires, des étendues de formations géologiques différentes se couvrent de gras pâturages, d'épais couverts, d'abondants ruisseaux. Ainsi se présentent : à l'ouest, la Bouriane gourdonnaise et le Frau de Lavercaillère ; à l'est, le Limargue et le Ségal. Les bois de Leyme prennent déjà une ravissante allure montagnarde. Au-dessus de Latronquière, Labastide-du-Haut-Mont, dernier bourg quercynois, culmine à 781 mètres, alors que Cahors gîte à moins de 120 mètres d'altitude.

Ces paysages changeants lassent d'autant moins la curiosité du voyageur que les villes et les villages qui les ornent et les égaient sont eux-mêmes parés de curieux vestiges de l'art de toutes les époques : églises romanes et gothiques, châteaux du moyen-âge et de la Renaissance, ponts fortifiés, antiques moulins à eau, tours des moulins à vent délaissés, grands monuments de Cahors, sanctuaires suspendus au rocher de Rocamadour. Et, sous la pierreaille du causse, les merveilles des gouffres et des grottes : Padirac, Lacave, Presque, Gabrérêts, pour s'en tenir aux plus fameux.

Une telle diversité de rencontres enchante le tourisme. Elle a de quoi séduire aussi le chasseur. A paysage changeant, gibier varié. Le Quercy vérifie cette assertion, d'ailleurs cousine germaine des lapalissades. Voyons un peu quels gibiers s'offrent à nos coups ou plutôt cherchent à les éviter.

D'abord, l'un des moins estimés bien qu'il mérite mieux : le lapin de garenne... S'il pullule moins qu'autrefois, il reste abondant et prolifique. Les murs qui cloisonnent les vignes et les friches, les amas de pierres appelés « cayroux » dans le

parler local, les fissures de la croûte calcaire offrent partout des clapiers de choix à cette vivace engeance.

Seigneur de plus haut rang, le lièvre hante nos sillons et nos taillis. Il établit volontiers son gîte sous les genévriers de nos friches. Il est généralement de l'espèce à pelage fauve, la plus noble de toutes. Ses cousins à fourrure grise et à longues jambes, plus rares, conservent néanmoins leurs repaires dans certains de nos cantons. « Capucins » ou « présidents des garrigues » — comme on les nomme ici ou là — ils font belle figure sur nos tables quand on les présente accommodés « à la royale ». D'autres gourmets les préfèrent mijotés en un civet dont l'onctueuse sauce brune allie, au fumet du gibier, l'arôme capiteux du vin de Cahors.

Que dire des perdreaux ? Simple- ment qu'ils sont, pour le chasseur, la gloire ailée de nos guérets ! Ces beaux oiseaux dodus, au bec et aux pattes corallins, au plumage fauve et feu, glanent leur subsistance dans les luzernes, les chaumes et les vignes. Quelle émotion quand, d'un coup, la compagnie s'élève avec un bruit pareil au long déchirement d'une pièce de soie ! Et avec quelle attention l'œil suit le trajet du vol, cherche à repérer sur quel carré du damier des champs se pion levé va se poser ! Plus rare que le rouge, le perdreau gris fré- quente, à certains moments, les landes écartées, celles, par exemple, des plateaux feutrés de bruyères et de fougères du Frau.

C'est, au contraire, dans les lisères humides des bois, au voisinage des ruisseaux, que le plus savoureux des gibiers, la bécasse au long bec pointu, villegiateur discrètement en automne et que le braque bien dressé la débuse- que de sa retraite assez adroitement pour qu'elle n'échappe pas au plomb du tireur. Aucun coup de fusil ne prévaut sur celui-là !

A l'ouverture, certains chasseurs ne dédaignent point de dédier leur premier envoi aux caïlles et, quand décembre vient, de brûler leurs dernières cartouches sur les grives. Ces fantaisies sont permises en Quercy comme ailleurs. L'on peut y faire aussi, au temps des passages, d'appréciables butins de canards sauvages, de sarcelles, de poules d'eau et guetter avec profit la halte en leurs lieux préférées des palombes et d'autres oiseaux migrants.

A ceux qui aiment les émotions fortes, une attraction à grand spectacle s'offre en hiver. Il leur suffira de suivre, dans ses battues au sanglier, l'un de nos ardents groupements de traqueurs de la grosse bête, expéditions toujours mouvementées et rarement infructueuses.

On le voit, poil et plume, le Quercy possède du gibier pour tous les coups et tous les goûts. Afin de préserver de dilapidation ce trésor varié, des Sociétés se sont, un peu partout, constituées et organisées. Elles établissent des réserves et veillent à leur respect, font du repeuplement, disciplinent la chasse et combattent le braconnage. Grâce à leurs soins vigilants, un des sports, naguère les plus menacés d'avi- lissement, ne risque plus de perdre chez nous sa noblesse, son agrément et son intérêt pratique...

Eug. GRANGIÉ.

bien s'il ne louchait pas, manque d'écraser un piéton. Furieux, il l'apostrophe avec véhémence :

— Dites donc, vous ! est-ce que vous ne pouvez pas regarder où vous allez ?

Et le passant de répondre :

— Et toi, espèce de malotru, tu ne peux pas aller où tu regardes ?

LE LISBUE.

Chronique du Lot

Pour les producteurs de blé

Nous publions ci-dessous le texte d'une lettre adressée par M. René Besse, député de Cahors à M. Queuille, ministre de l'Agriculture :

« Monsieur le Ministre,

« Je me réfère à la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 16 novembre au sujet de la grave question de l'échange.

« Je viens de prendre connaissance de la lettre qui a été adressée le 2 novembre 1938 à M. le Président du Conseil d'Administration de l'Office National du Blé par M. le Président de la Commission de l'Agriculture de la Chambre des Députés.

« Je suis entièrement d'accord avec ce texte qui concorde d'ailleurs avec celui d'un vœu adopté par le conseil général du Lot, dans sa séance du 7 novembre dernier, sur la proposition de plusieurs conseillers généraux, notamment de M. Louis-Jean Malvy et de moi-même ; je vous demande de bien vouloir trouver ci-inclus copie de ce vœu qui a dû vous être transmis avec un rapport complet de M. le Préfet du Lot.

« Il est essentiel, si nous voulons éviter les plus graves difficultés dans les pays de l'échange, que des dispositions soient prises sans délai pour réduire le taux de la taxe qui frappe si injustement les boulangers et meuniers échangistes à l'occasion du blé de rémunération conservé par eux.

« Je ne veux pas douter que le Conseil d'Administration de l'Office du Blé répondant à l'invitation que vous lui avez faite, ne revienne à une plus saine compréhension des faits et ne vous propose d'adopter les mesures qui s'imposent ; s'il en était autrement, je suis persuadé que vous prendriez cependant toutes décisions utiles, puisqu'aussi bien, c'est un décret simple, rendu sur votre proposition et sur celle de M. le Ministre des Finances, qui a décidé que les blés de rémunération prélevés par les meuniers et boulangers échangistes supporteraient le taux maximum de la taxe exceptionnelle.

« Il s'agit de l'espèce d'un acte de Gouvernement qu'une résistance définitive, que je me refuse d'ailleurs à envisager, de l'Office National du Blé, ne saurait vous empêcher d'accomplir.

« On ne saurait voir plus longtemps sans scandale un meunier ou un boulanger échangiste acquiescer à la taxe exceptionnelle au taux de 45 francs alors qu'un producteur de blé de plus de 1.000 quintaux ne supporte ce taux de 45 francs que pour la quantité excédant 1.000 quintaux, les premiers 100 quintaux n'étant frappés que d'une taxe de 18 francs.

« Enfin, j'estime de mon devoir d'élever à nouveau une protestation très pressante contre les nouvelles sujétions qu'un décret-loi récent vient d'imposer aux producteurs de blé pour la consommation familiale, par la création d'un bon d'exonération maintenant dénommé bon d'échange.

« S'il s'agit là d'une question déjà ancienne qui a été bien souvent débattue ; je dois vous rappeler que la Chambre des Députés a tous les jours combattu cette mesure et l'a fait écarté par un vote massif. « Votre lettre du 1^{er} juillet 1938, prise sous le timbre de l'Office National du Blé, m'indiquait d'ailleurs que l'idée du rétablissement du bon d'exonération se trouvait abandonnée.

« En bref, nous assistons au développement d'une offensive organisée contre la pratique de l'échange qui représente, dans nos départements de petite culture, une coutume ancestrale éminemment digne d'être respectée par les Pouvoirs publics.

« Les paysans du Lot ont fait preuve jusqu'à présent d'une admirable patience, puisqu'aussi bien la création et le fonctionnement de l'Office du Blé n'ont eu pour eux d'autre résultat que d'augmenter dans une large proportion le prix du pain qu'ils sont obligés d'acheter quand leur production de blé n'est pas suffisante pour couvrir les besoins de leur consommation.

« S'ils venaient à réaliser que le dessein avoué de cet Office consistait à leur imposer cette insupportable brimade que serait la disparition du régime de l'échange, les limites de leur patience seraient sans doute dépassées.

« Fort d'une expérience déjà ancienne de ces questions, j'ai en conscience le devoir strict de vous en avertir.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments dévoués. »

Signé : René BESSE.

Dépenses du département

Une réponse du Président de la Fédération du Commerce et de l'Industrie

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur du Journal du Lot,

« Mis en cause, comme Président de la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot, par un article publié dans votre numéro du 13, sous le titre « Les Dépenses du Département », je viens vous demander l'hospitalité de vos colonnes pour me permettre d'y répondre.

« J'y lis d'abord que l'exposé que fit l'honorable M. Lacaze, rapporteur du budget, recueillit l'unanimité approbation de l'Assemblée. On me permettra d'objecter que cette unanimité est toute relative. Il y avait à la reprise de dix heures du soir, après la suspension de séance, douze conseillers généraux sur vingt-neuf. Il est permis de penser que les dix-sept autres pouvaient ne pas avoir la même opinion.

« Nous apprenons dans cet exposé que toutes les dépenses qu'engage cette assemblée sont « nécessaires, d'ordre social et de conservation de la fortune départementale, que cette assemblée n'a jamais fait que de la bonne besogne, qu'elle s'efforçait de continuer et qu'au surplus elle ne craint aucun contrôle ».

« Fort bien, et nous sommes trop heureux comme contribuables d'enregistrer ces excellentes dispositions et puisqu'aussi bien on nous reconnaît le droit de contrôle, sans imposer notre présence au conseil départemental, nous nous permettrons de feuilleter un document que chaque redevable devrait avoir entre les mains et qui s'appelle « Conseil général, Session ordinaire de novembre 1938. Rapports du Préfet » et de le comparer aux mêmes publications des années précédentes.

« Mais d'abord, dans son exposé, M. Lacaze semble viser plus particulièrement ces commerçants dont les gros camions mettent à mal les routes départementales et qui ont des perspectives de bénéfices que n'ont pas les autres catégories de contribuables.

« Or, notre Fédération n'est pas un cénacle de quelques commerçants ou industriels plus ou moins importants, elle compte huit cents membres cotisants ; la majorité est composée de petits commerçants de campagne et c'est en leur nom et avec leur entier assentiment que nous déclarons que la charge d'impôts a atteint les limites de leurs possibilités contributives et qu'il faut en finir avec cette politique de démolition qui n'aboutit qu'à multiplier les fonctions parasitaires aussi bien dans notre département que dans tout ce pays. De cette situation, tous ceux qui triment comme nous, pour vider leurs poches dans les coffres de l'Etat, du département et des communes, veulent en voir la fin. Et puisque l'honorable rapporteur nous reproche les dégâts de nos camions, qu'il sache qu'un camion ordinaire de 7 à 10 tonnes en charge, effectuant 30.000 kilomètres de parcours annuel sur le réseau routier français, verse au Trésor en taxes ou droits environ 18.000 francs et qu'un gros camion avec sa remorque effectuant annuellement 50.000 kilomètres paie environ 38.000 francs. Ont-ils le droit de circuler à ce tarif ?

« Il est entendu que ces droits et taxes ne sont pas uniquement au profit du département, mais il n'en reste pas moins que l'usager paie largement son dû et qu'il ne saurait être rendu responsable de la façon dont en est faite la répartition.

« Au surplus, que M. Lacaze ne se fasse pas d'illusions et qu'il sache bien que les plus favorisés parmi nous seraient enchantés de troquer leurs bénéfices chaque année plus illusoire contre de bons appointements fixes, bien assurés et ascendants, avec un minimum de risques et de responsabilité, avec de belles indemnités de résidence, de déplacements, d'autos, etc., agrémentés d'une bonne retraite à un âge où il est encore possible d'espérer en jour de longues années.

« Il n'ignore pas cependant que ces rentables, taillables à merci, versent au budget des sommes considérables, qu'il serait infiniment désirable de les voir plus nombreux, attendu que les énormes charges qu'ils supportent allègent d'autant les autres catégories de contribuables. Il sait aussi que ces gros employeurs occupent un nombre personnel qui chômerait sans eux et que leurs employés ou ouvriers sont eux-mêmes des contribuables qui versent au Trésor leur quote-part et qu'au lieu de leur reprocher leurs bénéfices problématiques, il serait plus logique d'encourager leur activité autrement productive et profitable à la communauté que l'accroissement sans cesse du nombre des fonctionnaires plus ou moins justifiés.

« Qu'il soit certain que la majorité des commerçants de nos campagnes et beaucoup de nos villes seraient trop heureux d'avoir la sécurité d'une place de perspective fonctionnaire, au lieu de la perspective d'un avenir incertain, jusqu'au jour où ils mourront à la tâche derrière leur comptoir, sans avoir la plupart du temps assuré le sort de leur famille.

« Mais j'abuse et je veux tout de suite passer aux comparaisons. J'ai bon espoir que si l'Assemblée départementale a été unanime à se féliciter de son œuvre, je trouverai aussi la même unanimité parmi non seulement les commerçants, mais tous les contribuables pour déclarer que le « travail intense » du Conseil général ne mérite que louanges et félicitations.

« Disons d'abord que sur l'ensemble des 25.964.525 francs que paient les contribuables de ce département, 16 millions 573.400 francs vont au département, 3.897.216 francs à l'Etat et 5 millions 493.909 francs aux communes. Sur ce chiffre, les seuls commerçants ou industriels paient rien que pour la patente 2.291.460 francs, ceci en dehors des 1.961.255 francs de bénéfices com-

merciaux payés en 1937 à l'Etat, de 3.869.965 francs de chiffre d'affaires, etc., etc. et de toutes les autres contributions que paie Monsieur Tout le Monde. C'est pour cela que leur Fédération a cru pouvoir parler la première.

« Aussi s'inquiètent-ils de voir les augmentations suivantes ou les articles du budget dont l'utilité leur paraît contestable. D'avance, ils s'excusent s'ils ont commis quelques oublis :

« Comparaison entre divers chapitres de dépenses du budget départemental

« Les dépenses pour le personnel et l'administration du département sont passées de 2.031.631 francs en 1937 à 2.502.980 francs en 1938 et sont prévues pour 2.689.920 francs en 1939.

« Or, on avait prétendu à la session ordinaire de 1937, que le renvoi des auxiliaires, la titularisation par voie de concours de plusieurs employés et la création d'une troisième division, absolument indispensables au bon fonctionnement des services, réaliseraient d'importantes économies.

« En réalité, l'économie prévue et annoncée s'est transformée en augmentation de dépenses de plus de 25 0/0 en deux ans.

« Les dépenses pour les chemins vicinaux ont subi de même une augmentation de plus de 25 0/0 également en deux ans, s'élevant de 7.344.044 francs en 1937 à 9.152.574 francs en 1938.

« L'augmentation du prix des matériaux ne suffit pas à expliquer seule cet aggrèvement de dépenses, quand on sait que sur 6.141.821.000 francs de frais d'entretien des chemins, les salaires des cantonniers dépassent 4.000.000 francs au bas mot et que le département va verser en 1939 850.000 francs au lieu de 700.000 l'an passé pour la majoration de retraite des anciens cantonniers du service vicinal.

« Les dépenses de l'assistance médicale gratuite, pour lesquelles un nouveau règlement voté à la dernière session devait permettre un contrôle rigoureux, générateur d'économies substantielles, sont prévues pour 1939 à 3 millions 393.100 francs au lieu de 2 millions 179.900 francs en 1938 et 1 million 742.900 francs en 1937.

« Nous ne pouvons croire que le contrôle institué ait provoqué une augmentation de dépenses de près de 50 pour cent en deux ans, car si c'est là son seul résultat, nous pensons que le Conseil général, à la recherche d'économies perdues, aurait pu s'aviser, au cours de sa dernière session de demander la suppression pure et simple d'un contrôle aussi pernicieux pour les finances départementales.

« Ne parlons que pour mémoire des dépenses d'assistances diverses, mais notons toutefois que sur un total de 4.340.000 francs, l'assistance aux familles nombreuses, la seule qui ait été diminuée, ne compte que pour 56.800 francs.

« Enfin, les chapitres concernant les immeubles départementaux enregistrent d'importantes augmentations de dépenses, que plusieurs membres de l'Assemblée n'ont pas manqué de souligner en séance, notamment les dépenses de grosses réparations aux bâtiments de la Préfecture et des Sous-Préfectures, chapitre né en 1937, porté à 150.000 francs en 1938 et à 429.552 francs en 1939, soit une majoration de 200 0/0 en deux ans.

« Le total du chapitre des réparations atteint d'ailleurs 790.000 francs pour 1939, soit une majoration de 400 pour 100.

« Ces crédits importants sont pour assurer le paiement des réparations pendantes, prétendues indispensables, dans les bâtiments de la Préfecture, comme l'ascenseur, l'installation d'un nouveau portail moderne en fer forgé qui va rompre l'harmonie de l'hôtel préfectoral du style du XVIII^e siècle et jurer avec la cathédrale voisine, monument historique classé, et nous ne parlons pas du crédit de 1.230.000 francs qui a été voté pour l'Institut pédagogique de La Raffie, près Cahors, école d'enfants arriérés et anormaux, création départementale qui va demander des crédits importants pour son installation et son fonctionnement.

« Une politique, a-t-on dit, se juge à ses résultats. La politique d'économie pratiquée par le Conseil général se solde cette année par le vote de 770 centimes au lieu de 735 l'an dernier et 634 à un deux ans.

« Cette augmentation de 35 centimes correspond au vote d'une annuité de 782.250 francs, représentant 12.075.000 francs d'emprunts.

« Le Lot, département pauvre et sans ressources, qui était au 19^e rang des départements les plus imposés de France, passe à présent au 15^e rang.

« Le contribuable jugera.

« E. DUBERNET DE GARROS. »

P.-S. — Le signataire sera heureux de recevoir toutes communications concernant les finances départementales.

ESSAIS DE CULTURE DU FRAISIER

La Société Nationale des Chemins de Fer, en collaboration avec la Direction des Services Agricoles du Lot et la Fédération des Syndicats de fraisiiculteurs a organisé deux champs de comparaison de variétés de fraisiers et d'essais de fumure.

Ces essais ont été confiés à MM. Pons Lucien à Tour-de-Faure et Froment Laurent à Théron, commune de Prayssac.

Les variétés sélectionnées mises en présence sont les suivantes : Fertilité, Professeur Déaux, Excelsior, Succrée, St-Rambert, Supersurprise des Halles, Hélicart.

Cultivées à grands écartements, la sélection pourra être poursuivie soigneusement.

Perpendiculairement aux rangées de variétés sont établies 5 parcelles de formules de fumure variable : sans engrais chimiques, avec fumure complète, avec fumure sans azote, sans acide phosphorique, sans potasse.

Les Syndicats de fraisiiculteurs suivront ces essais avec attention en vue de rechercher les nouvelles variétés qu'il y aurait intérêt à répandre, de se procurer des plants de choix et de vérifier les formules de fumure les plus avantageuses.

VENTE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le Comité de la vente des timbres antituberculeux s'est réuni dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. Sassié, secrétaire général, qui, après avoir salué et remercié les membres présents, a donné la parole à M. le Docteur Fuminier, Directeur du Dispensaire.

M. Fuminier, dans un exposé clair, a donné des explications techniques sur l'œuvre.

M. Bergon, secrétaire du Comité, a indiqué les résultats obtenus pendant le dernier exercice. Dans la vente des timbres, le Lot s'est classé au 10^e rang.

Quelques suggestions intéressantes ont été retenues pour intensifier, à l'avenir, la vente des timbres, afin de permettre d'envoyer un plus grand nombre d'enfants, soit à la montagne, soit à la mer.

Avis aux étrangers en résidence dans le département du Lot

Le Préfet du Lot porte à la connaissance de MM. les Maîtres, Commissaires de police et des étrangers qu'à partir du 12 novembre 1938 les taxes de délivrance des cartes d'identité d'étrangers sont augmentées comme suit : 1^o Cartes de non travailleurs. La taxe est portée de 200 fr. à 400 fr. 2^o Cartes de travailleurs, fermiers, métayers. La taxe est portée de 65 fr. à 100 fr.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Amédée Prat, mécanicien, né le 9 avril 1897 à San Sadurn de Noya (Espagne) et Laubard Virginie-Marie-Louise, sa femme, née le 5 décembre 1893 à Cahors (Lot), y demeurant.

Mouvement des vins

Le mouvement des vins dans le Lot, pendant le mois d'octobre 1938, a été le suivant :

Quantités de vin sorties des chais des récoltants : 5.087 hectolitres.

Antérieurs de la campagne : 6.056 hectolitres.

Total : 11.143 hectolitres.

Quantités de vin soumise au droit de circulation : 9.753 hectolitres.

Antérieurs : 12.629 hectolitres.

Total : 22.382 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 9.211 hectolitres.

Marché du Travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 7 au 12 décembre 1938, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 femmes.

Interlocaux : 2 hommes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 4 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

« Le fonds municipal de chômage a secouru 5 hommes, 3 femmes. La semaine précédente, il avait secouru 7 chômeurs. »

En défaut

Pour défaut de renouvellement de sa carte d'identité d'étranger, les agents Mourgues et Tulet ont dressé contravention à la nommée Mariani.

Choux-raves phénomènes

M. Landes, propriétaire au village de Massanguair, a récolté, cette année, des choux-raves d'une extraordinaire grosseur.

Deux ont pesé ensemble 25 kilos.

Fécondité

Chez M. Delpech, propriétaire à Terry (commune de Pern), une brebis a mis bas trois agneaux bien constitués. Cas de fécondité assez rare pour être signalé.

CAHORS

LA CONFERENCE D'EMILE LAPORTE AU CERCLE GAMBETTA

Dimanche soir, les salons du Cercle Gambetta étaient remplis d'une assistance qui comprenait l'élite intellectuelle de notre ville pour entendre la conférence qu'Emile Laporte y a faite et dans laquelle il a communiqué à son auditoire très vivement intéressé ses impressions sur Paul Verlaine.

Aimablement présenté par l'actif et dévoué président du Cercle, M. le colonel Lambot, Emile Laporte a développé son exposé illustré de lectures et suivi d'un bout à l'autre avec une très vive attention par le public qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Dans un prochain numéro nous donnerons de cette brillante soirée une relation plus développée.

Par ces mois tristes et pluvieux Egayer votre intérieur

Les plus beaux cristaux de Baccarat Les plus jolies fleurs d'Ariya se trouvent chez

Mandelli

BIJOUTIER-ORFÈVRE, CAHORS

qui achète et échange au plus haut cours vieux bijoux monnaies or et argent

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Tentative d'escroquerie. — René Guyon, 26 ans, qui a tenté d'escroquer une somme de 5.000 francs à Mme Boudou de la Roquette, de Figeac, est condamné à 2 mois de prison.

Assurances sociales. — Le tribunal confirme le jugement prononcé par le tribunal de simple police contre des garagistes de Cahors condamnés à des amendes pour inobservation de la législation sur les allocations sociales.

Tentative de vol de bois. — Léon Dugat, 28 ans, forain, pris en flagrant délit de vol de bois, est condamné à 15 jours de prison.

Coups et blessures volontaires. — Alred Mathis, demeurant à Cahors, 29 ans, est poursuivi pour coups et blessures volontaires. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Délit de chasse. — Maurice Mathieu est condamné, pour avoir chassé sans permis, à 50 francs d'amende, au prix d'un permis général et à la confiscation de l'arme.

Pêche avec engins prohibés. — Eloi Brugal, 31 ans, André Restes, 26 ans et les jeunes A. R. et F. B., mineurs, ont été surpris pêchant à la main le 1^{er} août, dans un ruisseau dans la commune de Castelnaud. Ils sont poursuivis, en même temps, pour avoir empoisonné le ruisseau.

Brugal et Restes sont condamnés à 2 jours de prison avec sursis et à 100 francs d'amende.

Les jeunes A. R. et F. B. sont relaxés comme ayant agi sans discernement.

Aux amateurs de ski

Le Ski-Club Cadurcien informe les personnes désirant effectuer des déplacements aux stations de sports d'hiver que sa prochaine réunion aura lieu au Café Tivoli, le vendredi 25 courant à 21 heures précises. (Présence indispensable de toutes les personnes déjà inscrites).

Cercle musical de la Région du Sud-Ouest Grande soirée de gala

Nous croyons devoir rappeler au public que c'est le vendredi 25 novembre, à 21 heures, au Théâtre Municipal de notre ville que le Cercle Musical de la Région du Sud-Ouest donnera sa soirée artistique.

Tout le monde voudra entendre M. Kopezki, Grand Prix du Conservatoire de Toulouse, le Cercle Musical dans ses nouveaux chœurs et dans ses danses. Mme et M. Bourjade, premiers prix du Conservatoire de Toulouse, Mme Cras, professeur de chant, Mme Marceau, qui séduisent si bien le public et enfin Mlle Janine Cubaynes que ce dernier aura le plaisir d'applaudir pour la première fois à Cahors dans ses danses nouvelles.

Ajoutons à tout cela que le comique Antilogos et le fin diseur Montaudré se feront entendre dans leur répertoire.

De plus, une petite saynète, « L'Art de bien vendre » interprétée par Mlle Cabanes, MM. Antilogos, Montaudré et Couderc clôturera la soirée et sera, pour le public, une demi-heure de fou rire.

Rendez-vous donc au Théâtre vendredi soir. Il ne reste que quelques places disponibles.

Amicale du personnel des Hôtels, Cafés, Bars et Restaurants

Tous les membres sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 25 novembre à 22 h. au Café Tivoli (petite salle).

Présence indispensable. Questions diverses. Tous les membres de la corporation qui désirent faire partie de l'Amicale sont invités à y assister. — Le Secrétaire : L. ROBERT.

Les Sports

STADE CADURCIEN. RUGBY

Dimanche 20 novembre, l'équipe I du Stade se déplaçait à Villefranche pour y rencontrer l'équipe locale.

Après une fort jolie partie les notes remportaient la victoire par 23 à 9. Les essais marqués tant par Villefranche que par Cahors, furent la conclusion de beaux mouvements offensifs.

Ce match, très amical, fut pour les deux équipes un excellent entraînement.

Moins heureux que les aînés, les jeunes qui se déplaçaient à Gourdon, furent battus par les locaux de 11 à 5, cela malgré une courageuse partie. Ils ne furent jamais dominés et seul le manque de métier leur fit perdre ce match.

Ecole Vétérinaire de Toulouse contre Stade Cadurcien I.

Dimanche prochain, nous verrons évoluer sur notre terrain, l'excellente équipe de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse, Champion de France Universitaire 1938.

Cette équipe très athlétique pratique un très beau rugby.

A cette équipe la Commission de sélection du Stade opposera son meilleur quinze légèrement remanié par suite de la rentrée de nouvelles recrues très intéressantes.

Nul doute que le public vienne nombreux au terrain pour encourager et applaudir les exploits de nos sympathiques joueurs.

Coup d'envoi, à 14 h. 30.

Foot-ball Association

Etoile Cadurcienne (1) bat E.P.S. Cahors (2) par 3 buts à 1. — Dès la mise en jeu, les jeunes scolaires, très rapides, trompèrent la défense adverse et obtinrent de suite la marque. L'Etoile, privée de services de son avant-centre habituel, se ressaisit aussitôt et domina pendant toute la durée de la partie. Bien que peu favorisée par la chance, elle inscrira successivement les trois buts qui lui donneront une nette victoire.

A remarquer la mobilité et l'adresse des scolaires ainsi que l'attention louable des joueurs de l'Etoile qui, physiquement les plus forts, évitèrent soigneusement tout contact un peu rude avec leurs jeunes adversaires.

Stade Cadurcien (3) bat Etoile Cadurcienne (2) par 3 buts à 0. — Les espoirs du Stade, légèrement renforcés, se montrent les meilleurs. Belle défense, cependant des jeunes de l'Etoile qui paraissent en progrès.

Matchs pour dimanche 27 novembre: Etoile (1) contre Albas, à Cahors. Etoile (2) contre Cabrerets, à Cabrerets.

Boxe

L'entraînement, sous la direction du moniteur habituel de l'Etoile Cadurcienne, se poursuit chaque mardi au gymnase municipal. Les jeunes gens que ce sport intéresse peuvent se présenter au jour indiqué, à partir de 20 h. 30.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratieux

Procès-verbaux. — La gendarmerie de Castelnau-Montratieux a dressé les procès-verbaux suivants :

à L. P..., de Castelnau, pour non déclaration d'étranger à la mairie.

à B. M..., de nationalité italienne, pour ne pas avoir fait renouveler sa carte d'identité d'étranger ;

à R. A..., pour défaut de plaque de contrôle à sa bicyclette ;

à L. F..., de Boisse, qui, se croyant en toute sécurité, chassait dimanche dernier sans permis. Malheureusement, notre imprudent chasseur rencontra les gendarmes de Castelnau au lieu du lièvre espéré, auxquels il ne put montrer son permis de chasse.

Affectation de nos jeunes conscrits. — Nos compatriotes, MM. Verdier, Gardes et Caussat sont affectés au 92^e d'Infanterie à Clermont-Ferrand. M. Loubradou est affecté au 56^e d'Artillerie à Montpellier.

Nuzéjouls

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Ernest Calmon, le très sympathique conseiller municipal de la commune de Nuzéjouls, viennent de s'enrichir d'un superbe garçon prénommé Claude.

Nous priions les heureux parents de vouloir bien trouver ici nos bien

Un de moins !

Au cours d'une battue dans la région d'Anglars-Juillac, M. Yvon Sallacroix a tué un gros renard.

EDEN

JEUDI — SAMEDI
et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Un véritable événement
cinématographique

Forfaiture

magistralement interprété par
Victor FRANZEN, Sessue HAYAKAWA
Louis JOUVET, Lise DELAMARE
(de la Comédie Française)
et Sylvia BATAILLE

EN COMPLEMENT :
American-Bar
Comédie gaie avec
Raymond CORDY

PALAIS des FÊTES

JEUDI 24
SAMEDI 26, DIMANCHE 27
(en soirée à 20 h. 45)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Un film sensationnel :
Une œuvre courageuse.
Annie DUCAUX et Roger DUCHESNE
dans un film de Léonide Moguy

Prison sans barreaux

avec Corinne LUCHAIRE

Pour la première fois, le Cinéma vous fera pénétrer dans une maison de correction pour jeunes filles et vous révélera la vie des détenues sans joie et sans espoir, avec leurs tares, leurs vices, leurs amours.

sincères félicitations, et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour le bébé.

Limogne

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon, leur premier-né, chez les époux Portail-Agrech, du bourg, et aussi la naissance d'une fillette chez les époux Rollés-Balmettes.

Nous présentons tous nos compliments aux heureux parents, bonne santé aux bébés et prompt rétablissement aux jeunes mamans.

Nécrologie. — Lundi, ont eu lieu les obsèques de notre ami, Philippe Aymard, 65 ans, retraité des postes, décédé des suites d'accident.

Une nombreuse affluente de parents et d'amis formait le cortège profondément attristé par cette mort soudaine.

Nous présentons à la famille nos sympathiques et sincères condoléances.

Albas

Marriage. — Samedi prochain sera célébré à Albas le mariage de Mlle Géorgette Férié, fille de M. Férié, conseiller municipal à Mézières (Rivière-Haute), avec M. Emile-Marie-Frédéric Fort, menuisier à Cahors, rue de l'Hotel-de-Ville.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Douelle

Union Sportive Douellaise. — Nous apprenons avec plaisir que l'« Union Sportive Douellaise » vient de reprendre son activité. Une équipe de football-association vient de se constituer. Dimanche, un premier match d'entraînement a eu lieu entre l'Union Sportive de Douelle et la Société Sportive d'Albas. Celle-ci a battu la Douellaise par 7 buts à 2.

Montcuq

Conseil municipal. — Dimanche dernier, 20 novembre, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Doumerc, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Montcuq.

Secrétaire de séance : M. Carrières.

Liste électorale : Sont désignés : M. Combarieu pour dresser la liste électorale de 1939 ; MM. Aly et Carles pour être adjoints à la commission chargée de l'examen des réclamations.

Électification des feux. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance d'une lettre adressée le 5 septembre 1938 à M. le Maire par M. le Président du Syndicat du Sud du Lot au sujet d'un emprunt de 2.500.000 francs, prenant acte des déclarations de cette lettre, décide que la commune fera éventuellement face à la part d'annuités qui lui reviendra pour le service des intérêts de cet emprunt et de son amortissement.

Mairie, écoles, presbytère : Le portail de la mairie sera repeint et le caniveau longeant l'immeuble recouvert, dans la partie située en face de la plaque commémorative des morts de la Grande Guerre.

Les puits affectés à l'approvisionnement en eau potable des écoles publiques de Rouillac et de St-Génézié seront munis chacun d'une pompe.

Il sera fourni pour l'installation de la cuisine de l'école de St-Génézié, une table et deux bancs.

Le poêle de l'école de Rouillac sera remplacé et la salle de classe blanchie à la Noël.

M. Mournes, négociant à Montcuq, a été déclaré adjudicataire de la fourniture de 5 tonnes de charbon pour le chauffage des écoles publiques du bourg, au prix de 420 francs la tonne rendue sur place.

Deux boîtes grillagées destinées à recevoir les affiches d'ordre administratif intéressant la population, seront placées, l'une à Rouillac, l'autre à St-Génézié, sur la façade d'un édifice public.

Le Conseil décide de faire exécuter au bassin de la fontaine de Cayrel les menues réparations rendues nécessaires. M. le Curé de Saint-Hilaire est autorisé à faire élargir de 0 m. 60 le portail de son presbytère.

Comité secret. En comité secret, le Conseil donne un avis favorable à une demande d'allocation militaire ; à trois demandes d'assistance aux femmes en couches ; à deux demandes d'assistance médicale gratuite en réduisant pour l'une d'elles l'assistance aux 2/3 de la dépense ; un avis favorable à une demande d'assistance aux vieillards infirmes et incurables. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Puy-l'Évêque

Recôte de vin en 1938. — La mairie a reçu 202 déclarations pour une superficie de 285 hectares. Il a été récolté : 5.131 hectolitres de vin rouge ordinaire, 36 hectolitres de vin blanc et 163 hectolitres de vin rouge avec appellation d'origine.

En 1937, il a été récolté : 9.180 hectolitres de vin rouge ordinaire, 43 hectolitres de vin blanc, 520 hectolitres de vin rouge avec appellation d'origine.

Décès. — M. Labro Antoine, âgé de 85 ans, cultivateur à Martignac, est décédé le 16 courant. L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de Martignac. Nos sympathiques condoléances à la famille.

Marriage. — Le mariage de M. Sauz Denis, maçon à Fumel, et de Mlle Derrupé Charlotte, sans profession, à Puy-l'Évêque, a eu lieu le 20 novembre courant à Puy-l'Évêque.

Vœux aux jeunes époux.

Don. — Mme et M. Picou, de Vire, ont versé la somme de cinquante francs à l'Hôpital-Hospice de Puy-l'Évêque. Au nom des hospitalisés, merci.

Floressas

Déclarations de vins. — En 1938, il y a eu dans notre commune 51 déclarations donnant un total de 607 hectolitres de vin rouge pour 94 hectares de vignes en production.

En 1937, il y avait eu 52 déclarations, donnant un total de 1.649 hectolitres de vin rouge et 5 hectolitres de vin blanc pour 98 hectares de vignes en production.

Villesèque

Nécrologie. — C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort de M. Arsène Bergon, propriétaire aux Salles, décédé subitement, à l'âge de 81 ans. Cette mort a provoqué une vive émotion dans notre commune où M. Bergon était très estimé.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Esclauzel

Fête. — C'est le 4 décembre que, selon la tradition, la jeunesse de notre commune célébrera la seconde fête de l'année. Un excellent programme de réjouissances ne manquera pas de donner satisfaction aux nombreux visiteurs qui, comme tous les ans, viennent à Esclauzel.

Duravel

Sports. — L'Union sportive qui semble traverser une crise de malchance depuis plusieurs dimanches, va le 27 courant, sur son terrain, en championnat, tâcher de se réhabiliter devant l'équipe de Boissières.

Cette dernière, qui a battu dimanche dernier les Junies, sera un adversaire sérieux pour nos jeunes.

Toutefois, nos joueurs ayant à cœur cette partie feront tout leur possible pour gagner ce match.

Le Comité de P.U.S.D. a décidé de faire payer l'entrée du terrain 1 franc ; gare aux resquilleurs et aux critiqueurs d'affiches ; ce n'est pas avec de belles paroles ou de la critique qu'une société peut se maintenir et vivre.

Trouvaile. — Le sieur Chavagnac, tapissier, qui avait trouvé un sac à main de dame, contenant une petite somme d'argent, l'avait déposé à la Mairie, où la perdante, Mme Lascazes, est venue la réclamer.

Félicitations pour cet acte de probité.

Nos conscrits. — Les jeunes gens de la commune, faisant partie du contingent appelé récemment, ont reçu les félicitations suivantes : Guy Barreau, Georges Bézy (E.V.), Marcel Guignès aux aérostiers à Toulouse ; André Rougic (E.V.) dans l'artillerie à Tarbes ; Roger Martinés dans l'aviation à Pau ; Périsset à Clermont-Ferrand.

Saint-Cirq-Lapopie

La Sainte-Catherine. — La fête traditionnelle de Sainte-Catherine, patronne de nos tourneurs sur bois, sera célébrée dimanche prochain 27 novembre et lundi 28. Un Comité d'organisation qui sait bien faire les choses et qui est présidé par M. Gabriel Bessard vient d'élaborer le suivant et brillant programme :

Samedi soir 26 novembre : salves d'artillerie annonçant la fête ; réception de la musique ; apéritif-concert ; bal de nuit ; retraite aux flambeaux.

Dimanche matin 27 novembre : réveil en fanfare ; tour de ville en musique ; aubades et distribution des bouquets ; bal ; apéritif-concert ; à 15 heures, grand bal sur la place du Sombal ; multiples attractions ; départ du ballon « Verdun » ; tour de ville en musique à l'issue du bal ; apéritif-concert.

Le soir, à 21 heures, grand bal de nuit sur la place du Sombal ; brillantes illuminations dont celle du château-fort de Lapopie ; superbe feu d'artifice ; grande bataille de confetti ; retraite aux flambeaux.

Lundi matin, 28 novembre : réveil en fanfare ; tour de ville en musique ; bal et même programme que la veille, plus un mat de cognac.

Ajoutons qu'une tombola sera tirée au cours de la fête, qui sera clôturée lundi à minuit par le réveillon traditionnel et une fulgurante retraite aux flambeaux.

Les bals seront placés sous la direction d'un orchestre de choix, celui des frères Mouillhyrat. La localité de Saint-Cirq-Lapopie, dont la réputation touristique est hors de pair, est desservie par la gare du même nom et de nombreuses routes.

Le Comité d'organisation ne répond pas des accidents. Le meilleur accueil est réservé aux visiteurs. — *Le Comité.*

Si l'acné s'attache au visage

L'acné est rebelle et compromet la grâce de tout visage. Pour se débarrasser de cette affection désagréable comme d'ailleurs de toute maladie de peau : eczéma, démangeaisons, rougeurs, il faut faire la cure dépurative aux Sels Lergan qui fournit à l'organisme : sels alcalins, sels de fruits, et chlorure de magnésium recommandé par le professeur Delbet. Les Sels Lergan valent 8 fr. 85. Un flacon mélangé à un litre d'eau donne une solution d'un goût agréable suffisante pour une cure de 16 jours. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Loubet.

Informé par M. le Maire que Mme veuve Louis Lacombe, veuve d'un ancien adjoint au maire, décédée le 5 courant, a légué à la Ville de Figeac une somme de 50.000 francs, le Conseil municipal très touché de cette délicate attention et de ce geste généreux, adresse un souvenir ému et reconnaissant à la mémoire du regretté M. Louis Lacombe et à Mme Lacombe, sa bienfaitrice et exprime à toute la famille, en même temps que ses condoléances attristées, ses remerciements les plus sincères.

Le maire présente ensuite, en y joignant toutes les explications désirables, le budget additionnel 1938 et le budget primitif 1939 qui ont été étudiés et arrêtés par la Commission des Finances.

Budget additionnel de l'exercice 1938 : Recettes, 2.802.162 francs 83 ; dépenses, 3.014.276 fr. 39 ; excédent de dépenses, 212.113 fr. 56.

Budget primitif 1939 : Recettes ordinaires, 1.119.414 fr. 40 ; recettes extraordinaires, 256.553 fr. 25. Total : 1 million 375.967 fr. 65. — Dépenses ordinaires, 906.377 fr. 88. Dépenses extraordinaires, 256.553 fr. 25. Total, 1 million 162.931 fr. 13. Soit un excédent de

recettes de 213.036 fr. 72 qui couvre l'excédent de dépenses du budget additionnel et fait ressortir un excédent de recettes définitif de 923 fr. 16.

Une allocation viagère est accordée à M. Bories, architecte municipal, en reconnaissance des services rendus à la Ville durant 34 années et à compter du 31 décembre prochain, date à laquelle il a manifesté l'intention de cesser ses fonctions.

En raison de l'augmentation du coût de la vie, une indemnité de cherté de vie est allouée aux employés communaux titulaires et diverses indemnités pour des services occasionnels en dehors du cadre du personnel fixe sont relevés de 10 0/0.

L'ensemble des budgets est approuvé et la parole est ensuite donnée à M. Desplats, rapporteur de la Commission des Finances qui, après avoir analysé, dans un très clair exposé la situation budgétaire présente, termine ainsi son rapport :

« Comme d'habitude une règle scrupuleuse de prudence a été strictement observée dans l'établissement des budgets. Cette règle a essentiellement pour objet : 1° de ne pas exagérer les prévisions de recettes pour ne pas être exposé à des décomptes en fin d'exercice ; 2° de fixer les dépenses en conséquence de ces recettes. »

Le nombre total des centimes 419 en 1938 a été augmenté de 60 pour l'exercice 1939 afin de faire face au paiement des annuités de l'emprunt de 1.200.000 fr. qui, comme vous le savez a été contracté pour la réalisation d'améliorations reconnues depuis longtemps indispensables et ne pouvant souffrir de nouveaux retards.

Et il ajoute : « Dans l'aridité des chiffres dont il vient de vous être donnée lecture s'inscrivent les efforts que nous avons accomplis, les résultats que nous avons obtenus et aussi les espoirs dont un avenir prochain verra la réalisation. D'aucuns diront que c'est peu, d'autres que c'est trop. Les satisfaits ne diront rien, car il est dans la nature humaine de n'avoir voix que pour la critique. Sans doute aurions-nous pu faire mieux et cherchons nous dans sa pensée quelque amélioration souhaitable qui ne demanderait pour être réalisée qu'une pluie bienfaisante de beaux billes. Nous avons dû tenir compte des possibilités et c'est ce qui, à notre grand regret, nous fait remettre à des temps meilleurs des projets de réalisation utile sans doute, mais moins pressante que d'autres. »

« Nous avons accordé toute notre sollicitude à tous nos établissements scolaires. Dans chacun d'eux des améliorations ont été apportées. Au Collège de Jeunes Filles où le nombre des élèves a doublé en deux ans ; au Collège des garçons où le chauffage central fonctionne déjà dans les études et les dortoirs. La nouvelle école de Filles, avec son aménagement moderne va prochainement ouvrir ses portes à nos jeunes écolières. L'école de Garçons est dotée du chauffage central le plus moderne qui soit. L'école maternelle a elle aussi le chauffage central le plus hygiénique et a été pourvue d'un matériel nouveau des plus confortables. Dans tous ces établissements, sous la direction de chefs dévoués, secondés par un personnel d'élite, auquel nous rendons un public hommage, nos enfants, dans un confort toujours plus grand auront leur esprit et leur cœur préparés pour les devoirs qui leur incomberont demain. »

« Là encore notre œuvre n'est pas terminée et les années qui vont venir verront d'autres améliorations déjà envisagées. Des dossiers importants sont en instance au Ministère en vue d'obtenir des subventions qui allègeront d'autant les charges locales. »

« L'aménagement du parc des sports doté d'une importante subvention va être poursuivi et probablement terminé sans tarder. »

« Notre vieux canal, auquel Figeac doit une physionomie toute particulièrement fort appréciée des touristes, sera dans un avenir prochain l'objet de travaux importants de nettoyage. »

« Une belle et large rue nouvelle, dont le percement est envisagé, décongèstionnera la rue du Faubourg d'Anjou, trop étroite et rendue dangereuse par la circulation automobile. »

« Mais la question qui a un rang privilégié dans le cœur des Figeacois est celle de l'eau. Il faut que tous les quartiers aient de l'eau en abondance. Un projet est déjà arrêté. Sa réalisation commencera dans quelques mois. »

« La Cité ne nous fait pas oublier ses environs proches ou lointains. Inlassablement nous poursuivons l'amélioration ou la réfection des chemins ruraux reconnus. D'importants crédits sont consacrés à cet effet et, grâce à eux nous pouvons donner du travail à des ouvriers qui, sans cela seraient en chômage. Aussi le réseau des chemins ruraux qui dessert Figeac s'accroît-il sans cesse. Il est d'ailleurs dès maintenant très important. »

« Ainsi donc, auprès de tout esprit impartial, nous pouvons attendre sans trop d'appréhension, son jugement. Lentement, plus lentement sans doute que nous ne le souhaiterions, nous avons apporté notre pierre à cet édifice qui ne s'achève jamais ; l'amélioration d'une cité. »

« Le voyageur qui n'a pas vu Figeac depuis quelques années est tout émerveillé par ce qu'il voit : quartiers nouveaux, rues nouvelles et comparables aux artères principales des grandes villes, belles écoles, édifices grands et petits, neufs ou bien entretenus, service de propreté de la voirie publique assuré de la façon la plus rapide... »

« Et c'est pourquoi nous voyons tout autour de Figeac s'élever une couronne de villas, plus ou moins luxueuses, mais toutes coquettes. D'anciens figeacois « des déracinés » au soir de leur existence, se sont convaincus que le plus beau ciel du monde était encore celui qui les avait vus enfants. D'autres, qui n'avaient pas les mêmes raisons que ceux-là, ont suivi leur exemple. Pour bercer leurs vieux jours, ils ont voulu entendre le murmure du Célé pour leurs promenades, ils n'ont voulu que les avenues ombragées qui font, avec les arbres des côteaux environnants, un nid de verdure de notre beau Figeac et pour compagnons de leurs vieux jours, ils n'en ont pas souhaité d'autres que ces bons figeacois, prompts à « la baguette » sans doute mais hospitaliers plus que quiconque et toujours prêts à ten-

dre les bras à qui fait seulement le geste de leur tendre la main. »

Le budget de l'Internat municipal du Collège de Jeunes Filles (26 pensionnaires et 5 demi-pensionnaires) arrêté par la Commission administrative est ensuite approuvé.

Est approuvé un rapport présenté par M. Roques au nom de la Commission de l'octroi comportant une légère augmentation des tarifs à dater du 1^{er} janvier 1939 en application de l'article 95 de la loi du 31 décembre 1937.

Un accord provisoire est intervenu avec M. Giraud pour permettre la reprise des représentations cinématographiques au théâtre municipal.

A la suite d'une pétition des habitants de la région de l'Aiguille, une demande d'installation d'une boîte aux lettres sur le passage de l'autobus de la poste rurale sera adressée à la direction des P.T.T.

Après avoir pris connaissance des offres raisonnables présentées par les deux principaux propriétaires des terrains traversés par la déviation projetée de la route nationale n° 140, le Conseil municipal demande à l'administration des ponts et chaussées la réalisation aussi rapide que possible de ce projet.

Le Conseil municipal adopte en principe et sous réserve de discussion des prix le projet dressé par les Etablissements Houdry-Duhamel et Degremont pour l'adduction d'eau complémentaire avec une dépense de 1.600.000 francs environ, décide de faire face à cette dépense au moyen d'un emprunt et demande l'ouverture de l'enquête réglementaire en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

Enfin le Conseil municipal donne un avis favorable à plusieurs demandes d'assistance aux vieillards, d'assistance médicale gratuite, d'assistance aux femmes en couches et d'allocation militaire.

Les travaux de l'église du Puy. — Depuis quelques jours, un échafaudage circulaire encage le campanile de l'église du Puy. On retouche, on répare, on transforme, on rajoint. La direction des travaux est confiée à M. Bergougnoux, architecte de Cahors, délégué des Beaux-Arts et leur exécution à MM. Baruel, Lagrange et Nozières, de Figeac. Le devis prévu, qui sera peut-être dépassé, s'élève à 65.000 francs.

Le projet de réfection a prévu la réfection du clocheton, de la toiture du clocher, le remplacement des abat-son, la suppression des salles dites des « Huguenots », la restauration de la grande rosace du portail principal.

Les vieilles pierres seront ravalées et ainsi seront rendues à la façade un peu de dignité et de fraîcheur. Il nous paraît que le dégauchement de ce clocher en étroit et long fuseau constitue un problème d'art délicat en son exécution. Seul le résultat final permettra de juger de l'ensemble.

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. Henry Martinet, statuaire, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

M. Martinet est bien connu dans la région de Figeac où, rapidement, il est devenu très sympathique.

Les types de la race quercysoise, des sites de la vallée du Célé, l'ont inspiré dans l'exécution d'œuvres d'art très remarquables.

« Blessé de guerre, notre compatriote par élection fut aveuglé durant un certain temps. La guerre finie, il reprit ses outils et exposa au Salon des Indépendants un groupe : « L'aveugle ». C'est un morceau sévère et nu comme un gal. Les personnages sont là, debout, avec leurs vêtements qui tombent, rigides, autour d'eux. Ils sont murés dans leur solitude. Une ambiance de douleur et de pitié enveloppe cet isolement. Tout cela se hausse sans effort à la grandeur classique. Un dénué a fait passer son âme dans cette pierre inanimée. »

D'autres œuvres : le buste de Pompon, au musée du Luxembourg ; le Porteur d'eau, qui s'élève au musée de l'Art moderne ; la Fillette, du musée de Dijon... sont une magnifique preuve du talent de M. Martinet.

Le ruban rouge ne pouvait être mieux attribué et nous nous associons de grand cœur à tous les amis et admirateurs du nouveau légionnaire pour lui adresser nos bien cordiales félicitations.

Une belle tombola. — La tombola des Artistes Amis du Quercy offrait déjà aux amateurs de belles œuvres, s'inspirant de beaux quercysois, un ensemble de lots tout à fait intéressants, exposés dans la première salle de l'Hotel de la Monnaie.

Or, cette collection vient de s'enrichir de quatre lots nouveaux offerts par des artistes qui ont contribué au succès de l'Exposition de peinture.

Nous renouvelons nos félicitations aux organisateurs et nos remerciements aux généreux donateurs.

A travers la foire du 15 novembre. — Les paysans y sont venus très nombreux. Au foirail, beaucoup de transactions. A la place des Fours, des chevaux, quelques mulets, bœufs et vaches se sont bien vendus ; les veaux, à 10 fr. pour les extras, 9 fr. en moyenne, ont été tous enlevés (une centaine environ).

Cours des porcs soutenus. Ils ont atteint 490 fr. les 50 kilos.

Le marché des porcelets, d'abord lent, s'est rapidement animé.

Autrefois très important, le marché des agneaux, brebis et moutons est devenu anémique. Peu de bovins.

Les châtaignes ont été cédées à vil prix : 7 et 8 fr. le double décalitre.

Beaucoup de noix. Cours en hausse, à 35-40 francs le double décalitre.

d'Aubigny, ont été souvent applaudis à Figeac qui leur réservera le plus sympathique accueil.

« *Félan* traital ». — Tel est le sujet que fera lundi, dans la salle du Family-Ciné, M. de Saint-Georges, l'auteur de « Prison de femmes ». Sont conviés à aller l'entendre les grandes personnes et les jeunes gens ou jeunes filles âgés au moins de 17 ans.

Le conférencier parlera avec talent et délicatesse de certaines questions intéressant la jeunesse.

Un film sera, en outre, projeté sur l'écran du Family.

Quant le vin est tiré...

...il faut le boire, mais seulement après lui avoir ajouté un flacon de Quintonine. De cette façon, on obtient un vin reconstituant complet d'un goût particulièrement agréable qui est à la fois un tonique de l'estomac, du sang et des nerfs, et un stimulant de l'appétit. La Quintonine donne forces et entrain : elle triomphe de toutes les dépressions. Le flacon coûte seulement 5 fr. 75. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Remerciements de MM. Daladier, Bonnet, de Monzie aux Anciens Combattants

A Gramat, au banquet cantonal des Anciens Combattants, l'adresse suivante a été votée : « Célébrant le vingtième anniversaire de l'Armistice, les Anciens Combattants du canton de Gramat (Lot), en présence de M. Mazet, Maire de Gramat, et sous la présidence d'un de leurs camarades, Pierre Calel, lequel justement, est le premier et émit le premier, dès 1920, l'idée du Monument aux Mères qui, en présence du Président de la République, vient d'être inauguré à Paris, adressent à M. le Président du Conseil Daladier et à M. Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, l'hommage de leur admiration et de leur gratitude parce que leur gouvernement a su conserver au monde, aux soldats et aux Mères le bien suprême de la Paix. Ils unissent à ces sentiments les mêmes sentiments pour M. le Ministre A. de Monzie, député du Lot, qui, par son action personnelle, a facilité, grandement, le succès des entretiens de Munich où était en jeu le destin du monde. »

Pierre Calel (Jules Lafforgue) qui présidait la réunion de Gramat a reçu les réponses ci-dessous :

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Paris, le 19 novembre 1938.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 12 novembre, me transmettre les félicitations des anciens combattants de Gramat.

C'est pour moi une profonde satisfaction de recevoir la confiance approbation de ceux qui, par leurs sacrifices passés, assurèrent le salut de la Patrie. Je vous prie d'être auprès des Anciens Combattants de Gramat, l'interprète de ma vive sympathie.

Veuille agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé : DALADIER.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le 17 novembre 1938.

Mon cher Camarade,

Vous avez bien voulu me transmettre les félicitations que les Anciens Combattants du canton de Gramat réunis à l'occasion de la célébration du 20^e anniversaire de l'Armistice, ont bien voulu m'adresser.

J'ai été très sensible à cette marque de confiance approbation et je vous prie d'être l'interprète de mes remerciements auprès de tous nos camarades.

Croyez, mon cher Camarade, à mes sentiments les meilleurs.

Signé : GEORGES BONNET.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, le 18 novembre 1938.

Cher Monsieur,

Je vous remercie vivement pour l'adresse de sympathie que vous avez bien voulu m'envoyer au nom des Anciens Combattants de Gramat en joignant mon nom à ceux du Président du Conseil et du Ministre des Affaires Étrangères.

Veuille bien me remercier vos camarades. Croyez, tous les Anciens Combattants et vous, à mes sentiments très dévoués.

Signé : DE MONZIE.

Obsèques. — Samedi, ont été célébrées les obsèques de M. Caminade, ancien cantonnier à Gramat. Une foule nombreuse a suivi le convoi funéraire du regretté disparu qui ne comptait que des sympathies dans la commune.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

TIRAGE DE LA 12^e TRANCHE

Le tirage de la 12^e tranche de la Loterie nationale a eu lieu mercredi soir à Lille. Voici les numéros gagnants :

Gagnant :
5 millions, le numéro 853.198 ;
1 million, les numéros : 90.667, 1.107.830, 1.316.250, 1.423.518 ;
500.000 fr., les numéros : 381.164, 991.373, 846.045, 43.437, 468.103, 108.501 ;
100.000 francs, les numéros finissant par : 82.890 ;
80.000 francs, les numéros finissant par : 96.521, 46.038 ;
50.000 francs, les numéros finissant par 32.334 ; 35.962 ;
20.000 francs, les numéros finissant par : 1.557, 5.015, 8.538, 8.756 ;
10.000 francs les numéros finissant par : 705 ;
5.000 francs, les numéros finissant par : 416 ;
1.000 francs, les numéros finissant par : 82 ;
220 francs, les numéros finissant par : 79, 17 ;
110 francs, les numéros finissant par : 3.

Payons 400 fr

les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS. 14, M.-Sébastien, Lyon.

RENSEIGNEMENTS

ASSURANCES SOCIALES

Le décret-loi du 15 juin 1938 range dans la catégorie des assurés obligatoires, à compter du 1^{er} janvier 1939, tous les métayers qui

**Êtes-vous de celles qui disent
J'AI LA "PEAU INGRATE"?**



**TOI QUI CROYAIS
AVOIR LA
"PEAU INGRATE",
TU VOIS...**

**OUI, VRAIMENT LA
MOUSSE À PETITES
BULLES DE CADUM
FAIT DES MIRACLES!**



**SAVON
CADUM**

RASSUREZ-VOUS tout de suite, Madame, il n'y a pas de "peau ingrate". La beauté du teint est accessible à toutes les femmes. Elle ne réclame qu'un épiderme frais, des pores libres. Il vous est très facile de les obtenir : employez le savon Cadum. Sa mousse à petites bulles nettoie la peau délicatement, "en profondeur", grâce à sa lanoline. La dépense? Elle est seulement de quelques centimes par jour. Aussi, Madame, n'hésitez pas!

1^{fr}90 LE PAIN

Bibliographie

**ON A ENLEVÉ
LE CHEF DE LA SURETÉ**
de Sydney HORLER

Adaptation de Simone Saint-Clair (Aux Editions des Loisirs, 121, boulevard Saint-Michel, Paris) Prix : 5 francs, franco, 5 fr. 70

Les Editions des Loisirs nous donnent, ce mois-ci, un « Loisirs-Police » particulièrement intéressant, le chef-d'œuvre du maître romancier Sydney Horler.

Parmi les grands écrivains policiers modernes, Sydney Horler a conquis, du premier coup, le public anglais et le public mondial. « On a enlevé le chef de la sûreté » est, entre ses œuvres déjà nombreuses, celle sans doute la plus célèbre.

Dans ce livre, en effet, on retrouve non seulement les dons bien particuliers aux écrivains d'action : le mouvement, la surprise sans cesse renouvelée, l'émotion et la tragique des situations.

Sydney Horler, grand voyageur et grand ami de la France, connaît à merveille notre pays, comme il connaît le sien. Aussi est-ce avec le plus grand intérêt et, disons-le, avec le plus grand plaisir, que nous suivons les péripéties épiques qui se déroulent pour retrouver le Chef de la Sûreté qui vient d'être « kidnappé ». C'est halant, que nous poursuivons, en compagnie du très sympathique Chipslead, le toujours fuyant et terriblement dangereux bandit qu'est Le Déguisé, et les troublants personnages que sont l'Enigmatique Paington, le Pêcheur aux yeux clinquants.

Une note sentimentale termine très heureusement ce récit bien adapté par Simone Saint-Clair et qui rencontre, dans le grand public, un accueil enthousiaste. Encore un très grand succès à l'actif des Editions des Loisirs.

LE MAITRE DU BONHEUR

Roman par J. JACQUIN
et H. DE PESLONAN
Les Editions des Loisirs, 121, boulevard Saint-Michel, Paris, 5^{fr} Prix : 5 francs, franco, 5 fr. 70

La collection Loisirs-Romans, dont les succès ne se comptent plus, nous donne aujourd'hui : « Le maître du bonheur », un beau titre que justifie ce roman à la fois mystérieux, sentimental et plein d'émotion. Le héros principal est le fils d'un riche industriel français qui décide de consacrer sa fortune et son intelligence à faire le bonheur de gens qui le méritent par leur valeur morale et leur travail, et qui sont sur le point de sombrer dans le combat pour la vie ou sous les coups d'ennemis cachés. Les situations sont neuves et passionnantes. Le jeune pétrolier s'attelle à une besogne qui nécessite une lutte de finesse, de courage, d'ingéniosité qui passionne le lecteur.

Les deux auteurs, à qui l'on doit une suite de romans signés « Le romancier masqué », qui eurent le grand succès que l'on sait, n'ont jamais été mieux inspirés. Les Editions des Loisirs doivent être félicitées de s'attacher de tels écrivains et de publier ce « Maître du Bonheur ! » qui, à peine paru, est accueilli avec enthousiasme par le grand public.

LE ROI ALBERT
par
LÉON LEYDER

La France vient de rendre un solennel hommage à la mémoire du roi Albert 1^{er}, dont la statue a été récemment inaugurée à Paris en présence de son fils Léopold III. Il était bon, après les journées angoissantes que nous avons vécues, de célébrer le souvenir du plus juste et du plus noble roi. Ce petit livre qui retrace la vie d'Albert 1^{er} nous aidera à mieux connaître la figure légendaire de celui qui fut la vivante incarnation du devoir. Le devoir ! Ce mot résume toute l'existence du roi. Son enfance studieuse et réfléchie, son admirable décision en 1914 devant les armées allemandes, sa conduite admirable durant les hostilités où sa seule présence maintint intact, chez ses soldats, un moral élevé malgré la ruine de leur patrie, son courage tranquille au milieu des pires dangers, sa sagesse politique d'après guerre, tout cela ne fut-il pas inspiré par le sentiment qu'un souverain doit être pour son peuple un guide ferme et bienveillant. Constamment tourné vers le bien, attentif aux idées nouvelles, indépendant, modeste et simple, Albert 1^{er} possédait une personnalité morale qui assurement l'une des plus attachantes qu'il soit donné de rencontrer au cours de l'histoire.

Il a su être un monarque héréditaire, un roi guerrier, un homme d'Etat constitutionnel, il fut aussi un éducateur complet, un chrétien fervent, un héros de la guerre, un alpiniste audacieux et surtout un ardent défenseur de toutes les valeurs morales.

Verhaeren a écrit du roi : « Votre nom sera très grand. Vous vous êtes à tel point confondu avec votre peuple que vous en demeurez le symbole. Son courage, sa

ténacité, sa douleur tue, sa fierté, sa grandeur future, son immortalité résident en vous. Notre âme profonde est la vôtre. Vous êtes nous tous en étant vous seul. Et vous le resterez ».

Pour nous, Français, nous n'oublions jamais qu'Albert 1^{er} nous a sauvés au moment le plus critique de notre histoire. Quel exemple plus fécond peut-il exister que le récit exaltant de la vie du Chevalier du Droit, de l'Homme du Devoir?

Un volume in-8°. Prix : 3 fr. 50 — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac; Maurs à Figeac, pour

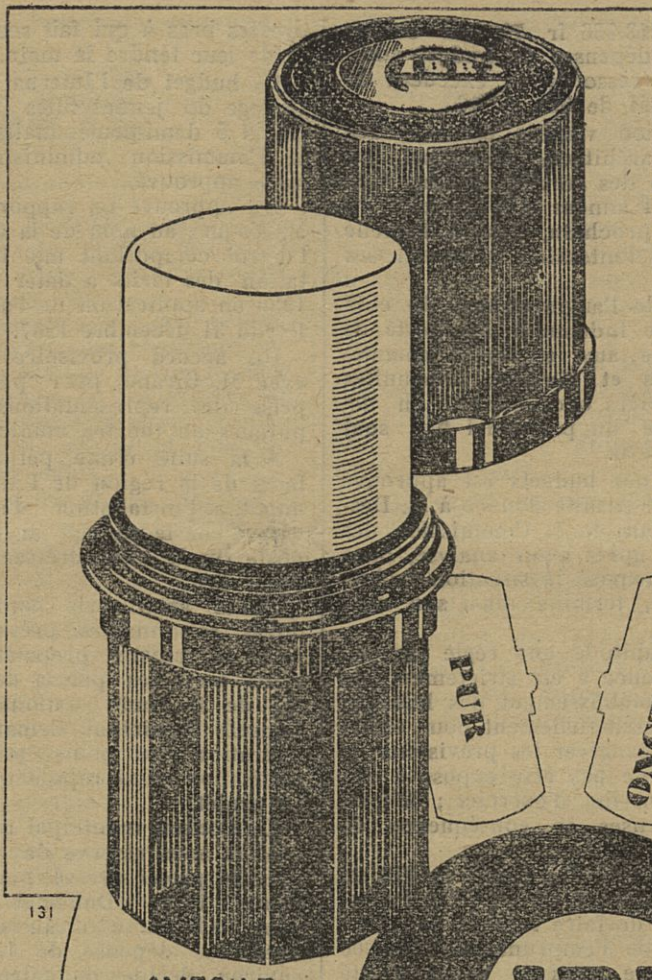
FIGEAC

50 0/0 de réductions

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.



A base de Gold Cream, le SAVON POUR LA BARBE GIBBS donne une mousse abondante et onctueuse, amolli le poil le plus dur et facilite l'action du rasoir. Son étui breveté S. G. D. G., élégant et inusable, permet d'utiliser le savon jusqu'à la dernière parcelle et se recharge indéfiniment avec le savon pour la barbe "NU" de rechange n° 58 ou 53, d'où économie.

AVEC LE SAVON POUR LA BARBE IBBS se raser devient un plaisir

ÉCONOMIQUE **6 COLORIS** **ÉLÉGANT** **COMPLET** **ONCTUEUX** **PROPRE**

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : Organes de manœuvre, de direction et de visibilité, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au Journal officiel, établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Pour y opérer avec succès, demander le traité pratique. Envoi gratuit. BAUM, 30 bis, rue Bergère, PARIS.

BOURSE

(PLUS D'IVROGNES)
POUDRE JANEHJO.
Indispensable aux gens de bien.
Lab. JANEHJO, JEUMONT (Nord).
Amélioration rapide. Toute Pharmacie.

Modifications apportées aux horaires de la Région Sud-Ouest à la date du 2 octobre 1938

Dispositions d'intérêt régional ou local

Ligne de Cahors à Capdenac

Le train 2103 est avancé au départ de Cahors (17 h. 04 au lieu de 19 h. 20) et à l'arrivée à Capdenac (19 h. 22 au lieu de 21 h. 38), où il correspond au groupe des trains 66 vers Brive, 2683 vers Viviez et Decazeville et 5528 M.V. vers Aurillac.

Le train 2104 est avancé au départ de Capdenac (16 h. 54 au lieu de 19 h. 37), après avoir relevé la correspondance du train 51 de Brive, et à l'arrivée à Cahors vers Toulouse, 1690 vers Brive et à l'A.R. 1548 vers Monsempron-Libos.

Le train omnibus T.L. 2099 est déplacé par suite de l'avance du train 2103. Le 2099 part de Cahors à 12 h. 43 au lieu de 16 h. 44 après avoir relevé la correspondance de l'A.R. 1686 de Montauban et arrive à Capdenac à 14 h. 30, au lieu de 18 h. 38.

Comme conséquence, le train M.V. 7473 (jours de foire) est avancé de 24 minutes, entre Cahors, départ 9 h. 50 et Cajarc, arrivée 12 h. 26.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cajarc à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.).

Agriculteurs

**PENSEZ
dès maintenant
AU VOYAGE**

que vous ferez
quand vos travaux
d'automne et d'hiver
vous laisseront
quelques loisirs

PROFITER DU BILLET DE

**LOISIRS
AGRICOLES**

DÉLIVRÉ
DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS

40% DE RÉDUCTION
VALIDITÉ 31 JOURS

Ce billet est délivré
sur présentation d'un
CARNET SPÉCIAL D'IDENTITÉ

Renseignez-vous dans les gares
S. N. C. F.

"Mon Jardin"
Revue de Jardinage
THOUARS (Deux-Sèvres)
est le guide pratique
des amateurs
Essai de 3 mois
contre 2fr. en timbres-poste
Essai 3 mois - 2 francs

Feuilleton de « Journal du Lot » 9

**POUR L'AMOUR
DE
GUILLEMETTE**

Roman par P. GOURDON

Loin de garder le calme de sa belle-mère, la jeune fille, en apprenant l'étrange départ de son père, s'efforça de se rassurer. Danielle s'efforça vainement de la rassurer.

« Tu déraisonnes, ma pauvre petite. Rien, dans ce qui vient de se passer, n'est de nature à te mettre dans un pareil état. Ton père nous avait prévenues qu'il retournerait, l'un de ces jours, à Perros. Il a été obligé de partir un peu plus tôt qu'il ne l'avait prévu, voilà tout. — Pourquoi ? — Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que tu as une imagination folle et que tu t'amuses à te créer des chimères. Si c'est à cela que te mène la littérature, tu ferais mieux de la lâcher complètement. — Mes études n'ont aucun rapport avec l'inquiétude que m'inspire ce départ subit et inexplicable, répliqua Guillemette. — Si. Tu passes ton temps à lire

et à analyser les œuvres des poètes, romanciers et auteurs dramatiques, anciens et modernes. Cela te fausse l'esprit et te fait voir des événements extraordinaires, là où il n'y a rien que de très banal et de très naturel. Viens faire des visites avec moi, cet après-midi. Ce te sera une très salutaire distraction. — La jeune fille, qui se reprochait vertement à sa belle-mère, la remercia d'avoir, tout d'abord, répondu un peu de vouloir bien songer à lui offrir un moyen d'oublier ses filiales préoccupations. Mais ce moyen ne lui plaisait guère et elle refusa d'accompagner Danielle dans les salons où des causeries futiles ne la distrairaient point de son anxiété. Elle déclara très franchement qu'elle préférerait se rendre rue de Châteaudun pour interroger les employés de la banque sur les motifs qui avaient déterminé la brusque décision de M. Aubin. — La jeune femme tenta de l'en dissuader.

« Tu n'apprendras rien. Ton père ne s'est pas amusé à raconter à ses employés ce qu'il allait faire, ni pourquoi il est parti ce matin. Ils en savent encore beaucoup moins que nous. Car nous savons, nous, qu'il est allé à Perros, surveiller les travaux, tandis qu'eux l'ignorent, sans doute. — Sur ce dernier point, Danielle ne se trompait pas. Guillemette put s'en convaincre dès que, ayant franchi le seuil de la banque, elle fut interrogée successivement le jeune employé qui avait prévenu Mme Aubin par télé-

phone, quelques heures plus tôt, puis le secrétaire particulier de son père, et enfin le fondé de pouvoir, Célestin Tréard lui-même, ordinairement très au courant, pourtant, des faits et gestes du patron dont il était le vieil et fidèle ami. — Celui-ci confirma les renseignements donnés par les deux autres. A peine arrivé, ce matin, dans son bureau, M. Aubin avait reçu un coup de téléphone. Après quoi, il était immédiatement parti, en disant : « Je suis obligé de m'absenter pour quelques jours, plus tôt que je ne le pensais. Je n'ai que le temps d'aller prendre le train. Prévendez chez moi. » C'était tout. On n'en savait pas davantage.

« Mon père, avait-il l'air triste, préoccupé, ennuyé de ce départ ? ne put s'empêcher de demander Guillemette. — Au contraire, Mademoiselle, répondit sans hésiter le fondé de pouvoir. Il avait l'air heureux et satisfait de l'homme qui vient de recevoir une excellente nouvelle. — Ces derniers mots auraient dû rassurer complètement la jeune fille. Mais, — était-ce le fait d'une imagination que sa belle-mère accusait d'être trop excitée et trop prompt à s'alarmer ? — Guillemette crut s'apercevoir que l'attitude et le ton du vieil ami de son père démentaient les paroles qu'il venait de prononcer.

Si M. Aubin était parti heureux et satisfait, Célestin Tréard ne paraissait pas pour le moins de la même sérénité. Il semblait inquiet. On eût dit que, tout en affirmant à la fille de son ami un fait qui devait la réjouir, il éprouvait pour elle une sincère et profonde pitié. Ses bons gros yeux de chien fidèle se fixaient sur elle avec attendrissement et il lui parlait avec beaucoup de douceur, comme s'il eût voulu d'avance la consoler d'un malheur qui la menaçait. — C'était vraiment inexplicable et, comme tout ce que l'on a du mal à comprendre, un peu effrayant.

Aussi Guillemette revint-elle avenue Kléber, plus inquiète qu'elle n'en était partie. — Que s'était-il passé ? Pourquoi son père était-il allé de nouveau à Perros, sans prévenir ni sa femme ni sa fille, et en entourant son départ des circonstances les plus mystérieuses ? Pourquoi n'avait-il pas fait part à Célestin Tréard, son ami et son confident, du motif qui le déterminait à entreprendre, d'une manière si précipitée, ce voyage ? Pourquoi enfin, tout en affirmant que M. Aubin semblait de joyeux humeur au moment d'aller prendre le train, le fondé de pouvoir était-il, lui, si visiblement préoccupé ? — Il y avait, entre tous ces faits, des contradictions flagrantes. Et c'était ce qui rendait si troublants. C'était ce qui devait mettre désormais au cœur de la jeune fille un lancinant, un indicible effroi.

**CHAPITRE V
CRUELLE ATTENTE**

Cet effroi que Guillemette avait éprouvé dès qu'elle avait appris le

départ précipité de son père et qui n'avait fait que s'accroître depuis sa visite à la rue de Châteaudun, malgré les paroles rassurantes de Célestin, devint, de jour en jour, plus grand. Il ne pouvait pas en être autrement, puisque, depuis qu'il avait quitté Paris, M. Aubin n'avait donné aucun signe de vie et que l'on n'en avait reçu aucune nouvelle. — Très inquiète, bien que sa belle-mère continuât de traiter ses inquiétudes comme de vaines chimères, la jeune fille avait téléphoné à Perros. Ce n'était pas son père qui lui avait répondu. C'était Yvon Le Séach, le vieux Breton qui, avec Anna sa femme, assurait, pendant l'absence des maîtres, la garde de la villa.

Ce brave homme avait paru fort étonné qu'on lui demandât si M. Aubin était arrivé en bonne santé à Perros. — Mais non, Mademoiselle, il n'est pas arrivé. Il ne doit venir que jeudi soir. C'est, du moins, ce qu'il nous a dit, à Anna et à moi, la dernière fois qu'il est venu. — Cette réponse acheva d'affoler Guillemette. Elle courut, de nouveau, en toute hâte, rue de Châteaudun, se précipita dans le bureau de Célestin. — Mon père n'est pas à Perros ! s'écria-t-elle.

Le fondé de pouvoir pâlit. Elle s'en aperçut. Cependant il essayait encore de la rassurer. — Ne vous tourmentez pas ainsi, Mademoiselle. Votre père ayant, sans doute, une affaire à traiter, a dû pren-

dre une autre direction, avant de se rendre jeudi à Perros.

— Quelle direction a-t-il prise ? — Je n'en sais rien.

— Comment faire pour le savoir ? — Célestin parut réfléchir. Puis il ha-sarda, en hésitant un peu : — On pourrait peut-être interroger le chauffeur qui a dû le conduire à la gare.

— En effet, Vous avez raison. Dans mon affolement, je n'y avais pas pensé. Faites-le monter ici, je vous en prie. Il est en bas, à la porte. C'est lui qui m'a amené. Pour venir plus vite, j'ai pris la voiture de mon père, ce que je ne fais jamais, ordinairement.

— Oui, je sais que, chaque jour, pour aller au cours, vous prenez l'autobus.

Et il ne put s'empêcher d'ajouter en soupirant : — Ah ! si tout le monde, chez vous, en avait fait autant !...

Il s'interrompit, s'apercevant que cette transparente allusion aux dépenses folles de Mme Aubin et à la faiblesse de son mari envers elle semblait peiner Guillemette. Il sonna et, à l'huissier qui parut, donna l'ordre d'aller chercher le chauffeur.

Celui-ci, la casquette galonnée à la main, se présenta à son tour.

— A quelle gare avez-vous conduit M. Aubin, hier matin ? demanda le fondé de pouvoir.

— Moi ? Mais je n'ai pas conduit M. Aubin à la gare. (A suivre).